

CE - DECLARATION DE SUBSTANCES REGLEMENTEES (directive REACH)

D. LINOTTE sprl

Cour Lemaire, 5
4651 Battice

EN 14351-1:2006

Portes et fenêtres extérieures

Les portes et fenêtres fabriquées par le constructeur sont destinées à être appliquées dans des façades extérieures d'un bâtiment.

Nous attestons que les produits livrés sont en accord avec la directive européenne "REACH" concernant l'utilisation des substances réglementées dans les produits de constructions.

Ces produits ne contiennent aucune substance répertoriée dans la liste de l'annexe 1 du "Working Document of Construct 93/348".

Déclaration de 2010

Madame/Monsieur

Gérant

M. Linotte

D. LINOTTE sprl